

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de l'entreprise

1.1 Identificateur du produit

- Nom du produit : **Synergize™**
- Numéro(s) de référence du produit : **403381, 409038, 433600, 433602, 433605, 434700**
- Marque(s) : Preserve International
- ABN(s) : Synergize Cool™, Synergize NF™, Synergize NP™, Synergize NP-NF™

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- Utilisation de la substance/préparation : Désinfectant
- Utilisations déconseillées : L'utilisation de ce produit d'une manière qui ne correspond pas avec son étiquette représente une violation de la loi fédérale. Lire l'étiquette en entier avant utilisation et suivre les Instructions d'utilisation, les Restrictions d'utilisation et les Précautions.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Fabriqué par : Preserve International
- Adresse : 944 Nandino Blvd.
Lexington, Kentucky 40511
États-Unis

Preserve International est une filiale en propriété exclusive de Neogen Corporation.

- Téléphone : 859/254-1221 • 800/627-8829
- E-mail : Inform@neogen.com

1.4 Numéros de téléphone d'urgence

- Médical : 1-800-498-5743 (États-Unis et Canada)
- Déversement : 1-800-424-9300 (États-Unis et Canada)

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (29 CFR 1910.1200)

- Toxicité aiguë, orale, Cat. 4, H302, Corrosion cutanée, Cat. 1B, H314, Lésions oculaires graves, Cat. 1, H318, Sensibilisation, peau, Cat. 1, H317, Sensibilisation, respiratoire, Cat. 1, H334 ; Danger en cas d'aspiration, Cat. 2, H305, Dangereux pour l'environnement aquatique, danger aigu, Cat. 1, H400

Classification (SIMDUT 2015 HPR)

- Toxicité aiguë, orale, Cat. 4, H302, Corrosion cutanée, Cat. 1B, H314, Lésions oculaires graves, Cat. 1, H318, Sensibilisation, peau, Cat. 1, H317, Sensibilisation, respiratoire, Cat. 1, H334 ; Danger en cas d'aspiration, Cat. 2, H305, Dangereux pour l'environnement aquatique, danger aigu, Cat. 1, H400

2.2 Éléments d'étiquetage



GHS05



GHS07



GHS08



GHS09

- Mot de signalement (OSHA/HPR) : **DANGER**
- Mot de signalement (EPA/FIFRA) : **DANGER**
- Symboles : GHS05, GHS07, GHS08, GHS09
- Mentions de danger
 - Nocif si ingéré.
 - Provoque des brûlures cutanées et des lésions oculaires graves.
 - Peut provoquer une réaction cutanée allergique.
 - En cas d'inhalation, peut provoquer une allergie, des symptômes d'asthme ou des difficultés respiratoires.
 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
- Conseils de prudence
 - Ne pas respirer les brouillards/fumées/vapeurs/pulvérisations.
 - Bien se laver les mains après la manipulation.
 - Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation.
 - À utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des zones bien aérées.

Preserve International est une filiale en propriété exclusive de Neogen Corporation

Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.
Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 2 : Identification des dangers (suite)

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/une protection oculaire/une protection sur le visage.

En cas de ventilation non adaptée, porter une protection respiratoire.

En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver la peau à l'eau/se doucher.

En cas d'irritation de la peau ou de rougeur : Consulter l'avis d'un médecin/voir un médecin.

Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

En cas de contact avec les yeux : Les rincer soigneusement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact si possible. Continuer à rincer.

En cas d'inhalation : Faire prendre l'air à la personne et l'installer de façon à ce qu'elle respire confortablement.

Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

Récupérer les déversements. Dangereux pour l'environnement aquatique.

À garder sous clé.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale et/ou internationale.

2.3 Autres dangers

- À garder hors de portée des enfants et des animaux.

SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients

3.1 Mélanges

Ce produit est un mélange des substances listées ci-dessous avec l'ajout de matières non dangereuses

Produit chimique	Concentration*	N° CAS	Phrases-R	Symboles
Composés d'ammonium quaternaire	20,0-30,0 %	68391-01-5	H302, H314, H400	GHS05, GHS07, GHS09
Glutaraldéhyde	5,0-10,0%	111-30-8	H301, H314, H317, H331, H334, H400	GHS05, GHS06, GHS08, GHS09
Acide phosphorique	1,0-5,0%	7664-38-2	H314, H318	GHS05
Huile de pin	1,0-2,0%	8002-09-3	H226, H305, H315, H317, H411	GHS02, GHS07, GHS08

*Le pourcentage exact (la concentration) de la composition n'est pas divulgué en raison du secret commercial.

Les ingrédients non identifiés de façon précise sont de propriété exclusive ou sans danger. Les valeurs ne correspondent pas aux spécifications du produit.

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir la section 16.

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Généralités

Ayez sur vous la fiche de données de sécurité, le contenant du produit ou l'étiquette lorsque vous téléphonez au 1-800-498-5743, à un centre antipoison ou à un médecin.

En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Si le produit est utilisé conformément aux instructions, les dangers associés à celui-ci peuvent être minimisés, mais comme il doit être manipulé avec soin, respect et bon sens, comme n'importe quel produit chimique.

- En cas de contact avec la peau

Peut causer de graves brûlures à la peau. Peut provoquer une réaction cutanée allergique. Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

Laver abondamment la partie affectée avec de l'eau et du savon/se doucher.

En cas d'irritation de la peau ou de rougeur : Appeler le 1-800-498-5743, un centre antipoison ou un médecin pour un avis médical.

Les vêtements contaminés doivent être lavés avant de les réutiliser.

- En cas de contact avec les yeux

Provoque de graves lésions oculaires.

En cas de contact avec les yeux, laver à grande eau durant au moins 15 minutes.

Rincer les yeux abondamment en tenant les paupières ouvertes.

Retirer les lentilles de contact si possible. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste : Appeler le 1-800-498-5743, un centre antipoison ou un médecin pour un avis médical.

SECTION 4 : Premiers secours (suite)

- Ingestion
Nocif si ingéré.
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau.
Ne PAS faire vomir.
Appeler immédiatement le 1-800-498-5743, un centre antipoison ou un médecin pour un avis médical.
- Inhalation
En cas d'inhalation, peut provoquer une allergie, des symptômes d'asthme ou des difficultés respiratoires.
Si la respiration est difficile, faire prendre l'air à la personne et l'installer de façon à ce qu'elle respire confortablement.
En cas de symptômes respiratoires : Appeler le 1-800-498-5743, un centre antipoison ou un médecin pour un avis médical.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Les symptômes les plus connus sont décrits dans l'étiquetage (voir la section 2.2 et/ou la section 11).

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traiter selon les symptômes.
- Pour de plus amples renseignements, appeler le Numéro d'urgence de ProPharma (1-800-498-5743) fourni dans ce document.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction appropriés (et non appropriés)

- En cas d'incendie : utiliser de l'eau vaporisée, de la mousse, du dioxyde de carbone ou des poudres chimiques sèches.
- Si de l'eau est utilisée pour lutter contre l'incendie, l'endiguer puis récupérer le ruissellement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- La fumée des incendies est toxique. Prendre les précautions nécessaires pour protéger le personnel contre l'exposition.
- Le matériau est plus léger que l'eau et l'utilisation d'eau peut causer la propagation de l'incendie.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés par le feu.
- Les vapeurs peuvent être plus lourdes que l'air.
- Éviter qu'un ruissellement excessif provenant de la lutte contre l'incendie n'entre dans les lacs, les ruisseaux, les étangs ou autres plans d'eau ouverts.
- Voir la section 10 pour plus d'informations sur la Stabilité et réactivité

5.3 Conseils aux pompiers

- Liquide et vapeur inflammables.
- Refroidir les contenants exposés au feu par pulvérisation d'eau.
- Porter une combinaison de protection contre les produits chimiques et un appareil respiratoire à pression positive.
- Porter des vêtements de protection comme décrit en section 8.

5.4 Produits de combustion dangereux

- Les produits de combustion dangereux comprennent le monoxyde de carbone, la phosphine, les oxydes de phosphore et l'hydrogène gazeux.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Les déversements doivent être immédiatement nettoyés afin d'éviter les chutes et les blessures accidentelles.
- Porter des vêtements de protection individuelle et respecter les précautions décrites en section 8.
- Évacuer le personnel qui n'est pas directement impliqué dans le nettoyage du déversement.
- Fermer la source de la fuite si cela peut se faire sans danger.
- Fermer et/ou retirer l'équipement de la zone de déversement si cela peut se faire sans danger.

- Éviter de respirer les vapeurs.
- Bien laver les lieux après avoir nettoyé le déversement.

6.2 Précautions environnementales

- Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.
- Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Le matériau est plus léger que l'eau et l'utilisation d'eau peut causer une propagation.
- Absorber le produit renversé à l'aide d'une matière inerte et enlever à la pelle.
- Endiguer les déversements importants si nécessaire.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel (suite)

- Placer dans des contenants scellables et les étiqueter.
- Ventiler la zone et laver le lieu du déversement après avoir terminé de retirer le matériau.
- Éliminer les matériaux et déchets contaminés conformément à la réglementation locale/nationale/internationale.

6.4 Se référer aux autres sections

- Voir la section 7 pour le stockage. Pour l'élimination, voir la section 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Ne pas respirer les vapeurs/brouillards/vaporisations/fumées.
- Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Ne pas manger, boire, fumer ou appliquer de cosmétiques lors de l'utilisation.
- Assurer une aération suffisante.
- Des flacons de collyres doivent être mis à disposition.
- Utiliser un équipement de protection individuelle tel qu'exigé par les instructions de l'étiquette et/ou les procédures du lieu de travail.
- Bien se laver les mains après avoir utilisé le produit.
- Ne pas réutiliser ou remplir un contenant du produit. Voir l'étiquette ou la section 13 pour les instructions d'élimination.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- À garder sous clé.
- Ne pas contaminer l'eau, la nourriture ou les aliments par le stockage ou l'élimination.
- Conserver le récipient hermétiquement fermé, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.
- Ouvrir soigneusement les récipients et les stocker en position verticale pour éviter les fuites.
- Stocker loin des métaux, des agents oxydants forts, des sources de chaleur excessives et des sources de feu.
- Incompatible avec les agents oxydants forts. Entre en réaction avec la majorité des métaux en dégageant des gaz d'hydrogène. Corrosif pour la plupart des matériaux y compris le cuir, le caoutchouc et de nombreuses matières organiques.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Désinfectant

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection personnelle

8.1 Paramètres de contrôle

LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES SUR L'EXPOSITION ET LA PROTECTION PERSONNELLE SONT PRÉVUES POUR LA FABRICATION, LA FORMULATION, L'EMBALLAGE ET L'UTILISATION DU PRODUIT.

POUR LES USAGES COMMERCIAUX ET AGRICOLES, CONSULTER L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT.

Composants avec des paramètres de contrôle du lieu de travail

Composant	N° CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Glutaraldéhyde	111-30-8	Plafond	0,2 ppm, 0,8 mg/m ³	É.-U. NIOSH Limites d'expositions recommandées
Acide phosphorique	7664-38-2	TWA	1 mg/m ³	É.-U.-OSHA Table Z-1 Limites des contaminants de l'air - 1910.1000
		TWA	1 mg/m ³	É.-U. NIOSH Limites d'expositions recommandées
		STEL	3 mg/m ³	É.-U. NIOSH Limites d'expositions recommandées
		TWA	1 mg/m ³	É.-U.-ACGIH Valeurs d'exposition (TLV)
		STEL	3 mg/m ³	É.-U.-ACGIH Valeurs d'exposition (TLV)

8.2 Contrôles de l'exposition

- Des flacons de collyres doivent être mis à disposition.
- Porter des respirateurs complets de purification d'air avec cartouches à vapeurs organiques testés et approuvés par les normes MSHA/NIOSH pour les produits chimiques.
- À manipuler avec des gants. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Utiliser une technique adaptée de retrait des gants (sans toucher la surface extérieure des gants) pour éviter que la peau n'entre en contact avec le produit. Jeter les gants contaminés après utilisation conformément aux réglementations applicables et aux normes d'hygiène industrielle. Se laver et se sécher les mains.
- Porter des lunettes et un masque de protection (8 po minimum) ou des lunettes de protection contre les produits chimiques approuvés par les normes gouvernementales appropriées, par exemple ANSI ou MSHA/NIOSH.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection personnelle (suite)

- Les personnes qui manipulent le produit doivent porter un haut à manches longues, un pantalon, des chaussures et des chaussettes.
- Porter un tablier résistant aux produits chimiques lors du nettoyage de l'équipement, du mélange ou de la charge.
- L'Équipement de protection personnelle (EPI) doit être inspecté avant utilisation. Suivre les instructions du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'EPI. En l'absence d'instructions de nettoyage, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver les EPI à part des autres vêtements.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

9.2 A	Aspect :	Liquide clair
u	Odeur :	Légère odeur de pin
tr	pH :	4,5 – 5,25
e	Point/plage de fusion :	Pas de données disponibles
s	Point/plage d'ébullition :	Pas de données disponibles
i	Point d'ignition (méthode d'essai) :	Pas de données disponibles
n	Taux d'évaporation	Pas de données disponibles
f	Limites d'inflammabilité (% par dans l'air) :	Pas de données disponibles
o	Inflammabilité :	Aérosol extrêmement inflammable
m	Pression de vapeur :	Pas de données disponibles
a	Densité de vapeur :	Pas de données disponibles
ti	Densité :	1,02 – 1,05
o	Densité relative :	8,5 – 8,75 lb/gallon
n	Solubilité dans l'eau :	Complètement soluble
s	Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Pas de données disponibles
	- Température d'auto-inflammation :	Le produit n'est pas auto-inflammable
	Viscosité :	Pas de données disponibles
	Propriétés d'explosion :	Pas de données disponibles
	Propriétés oxydantes :	Le produit n'est pas considéré comme oxydant.
e	données supplémentaires disponibles	

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

- Pas d'informations disponibles

10.2 Stabilité chimique

- Considéré stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

- Aucune réaction dangereuse connue en cas d'utilisation conforme aux directives.
- Entre en réaction avec la majorité des métaux en dégageant des gaz d'hydrogène.

10.4 Conditions à éviter

- Sources de feu, sources de chaleur excessive

10.5 Matériaux incompatibles

- Agents oxydants forts, métaux

10.6 Produits de décomposition dangereux

- Monoxyde de carbone, phosphine, oxydes de phosphore et hydrogène gazeux

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- Provoque des brûlures par toutes les voies d'exposition. Peut causer une dépression du système nerveux central.
- En cas de contact avec la peau
Peut causer de graves brûlures à la peau. Peut provoquer une réaction cutanée allergique.
ATEmix=31 250 mg/kg (dermique)
En se basant sur les données disponibles, les critères de classification de toxicité aiguë ne sont pas remplis.
- En cas de contact avec les yeux
Provoque de graves lésions/irritations oculaires.

SECTION 11 : Informations toxicologiques (suite)

- Ingestion
Nocif si ingéré. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
ATEmix=1 515 mg/kg (oral)
- Inhalation
En cas d'inhalation, peut provoquer une allergie, des symptômes d'asthme ou des difficultés respiratoires.
L'inhalation de fortes concentrations peut causer une toux et un essoufflement. Peut causer des brûlures chimiques à l'appareil respiratoire.
ATEmix=9,8 mg/L (inhalation – vapeurs)
En se basant sur les données disponibles, les critères de classification de toxicité aiguë ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité
N'est pas inscrit comme cancérogène dans le 13^e rapport du National Toxicology Program (NTP).
Non listé dans les monographies du Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC), Volumes 1-112
N'est pas inscrit comme cancérogène dans la norme 1910.1003 de l'OSHA.
- Mutagénicité
Pas d'informations disponibles
- Tératogénicité
Pas d'informations disponibles

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

- Ce produit est classé comme dangereux pour l'environnement selon les réglementations des États-Unis, avec des effets aigus et chroniques.
- Pas de données disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

- Pas de données disponibles

12.3 Potentiel de bioaccumulation

- Pas de données disponibles

12.4 Mobilité dans le sol

- Pas de données disponibles

12.5 Autres effets négatifs

- À notre meilleure connaissance, les propriétés de ce produit n'ont pas encore été examinées en détail.
- Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.

12.6 Informations écologiques tel qu'exigé sur l'étiquette FIFRA

- Ne pas rejeter d'effluent contenant ce produit directement dans l'eau. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de l'eau de nettoyage.

SECTION 13 : Considérations sur l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Ne pas contaminer l'eau, la nourriture ou les aliments par le stockage ou l'élimination.
- L'élimination inadéquate des pesticides excédentaires, des solutions à vaporiser et des eaux de rinçage usées constitue une violation des lois fédérales.
- En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, contacter l'agent provincial du contrôle des pesticides ou de l'environnement, ou le représentant des déchets dangereux au bureau régional de l'EPA le plus près pour savoir comment procéder.
- Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement, éliminer dans un point de collecte des déchets dangereux autorisé.
- Ne pas réutiliser ou remplir les récipients du produit.

SECTION 14 : Informations de transport

14.1 Transport de surface national (É.-U. DOT)

- Désignation officielle de transport : Désinfectant, liquide, corrosif, N.S.A. (mélange d'acide phosphorique)
- Numéro DOT UN (ONU) : UN1903
- Catégorie de danger DOT : 8
- Groupe d'emballage DOT : III
- Étiquette(s) DOT : Corrosif
- Dispositions spéciales : Non applicable

SECTION 14 : Informations de transport (suite)

14.2 Océan/mer (OMI/IMDG)

- Désignation officielle de transport : DÉSINFECTANT, LIQUIDE, CORROSIF, N.S.A. (MÉLANGE D'ACIDE PHOSPHORIQUE)
- Numéro IMDG UN (ONU) : UN1903
- Catégorie de danger IMDG : 8
- Groupe d'emballage IMDG : III
- Étiquette(s) IMDG : Corrosif
- Dispositions spéciales : Les emballages doivent répondre aux normes de performances du groupe d'emballage II de l'ONU.

14.3 Air (OACI/IATA)

- Désignation officielle de transport : Désinfectant, liquide, corrosif, N.S.A. (mélange d'acide phosphorique)
- Numéro OACI UN (ONU) : UN1903
- Catégorie de danger OACI : 8
- Groupe d'emballage OACI : III
- Étiquette(s) OACI : Corrosif
- Dispositions spéciales : Les emballages doivent répondre aux normes de performances du groupe d'emballage II de l'ONU.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législations de sécurité, sanitaire et environnemental spécifique à la substance ou au mélange

Ce produit chimique est un pesticide homologué par l'Environmental Protection Agency (EPA), il est soumis à certaines exigences en matière d'étiquetage, conformément à la loi fédérale sur les pesticides (FIFRA). Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations relatives au danger obligatoires des fiches de données de sécurité et des étiquettes du lieu de travail des produits chimiques qui ne sont pas des pesticides. Les informations relatives au danger suivantes sont obligatoires sur les étiquettes de pesticides.

GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS

DANGER

DANGEREUX POUR LES HUMAINS ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES

Corrosif. Provoque des lésions oculaires irréversibles et des brûlures de la peau. Peut être mortel si inhalé. Produit nocif s'il est ingéré ou absorbé par la peau. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les brouillards de vaporisation. Porter des lunettes et un masque de protection. Porter un respirateur à poussière/vapeur/filtrant (numéro d'agrément MSHA/NIOSH : TC-21C) ou un respirateur agréé NIOSH avec un préfiltre N, P, R ou HE. Porter des vêtements de protection et des gants en caoutchouc. Le contact prolongé et répété avec la peau peut causer des réactions allergiques chez certains individus. Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher du chewing-gum, fumer ou aller aux toilettes. Retirer et laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

Numéro d'enregistrement EPA : 66171-7

15.2 Informations sur la réglementation des États-Unis

Classifications SARA Title III de l'EPA

Quantité à déclarer selon SARA 302 (EHS) :

Aucun composant n'est listé

Section 311/312 Classes de danger :

Danger aigu pour la santé	Oui
Danger chronique pour la santé	Oui
Risque d'incendie	Oui
Danger de relâchement soudain de la pression	Oui
Risque de réaction	Non

Section 313 Produits chimiques toxiques :

Acide phosphorique, N° CAS 7664-38-2

Quantité à déclarer selon CERCLA :

Acide phosphorique, N° CAS 7664-38-2 = 5 000 lb

Classification des déchets dangereux RCRA (40 CFR 61) :

Aucun composant soumis aux obligations de déclaration

Quantité seuil du Clean Air Act (CAA) 112(r) :

Aucun composant soumis aux obligations de déclaration

Toxic Substance Control Act (TSCA) :

Ce produit est exempté du TSCA, soumis à la FIFRA

SECTION 15 : Informations réglementaires (suite)

Réglementations d'État du droit à savoir

Massachusetts

Acide phosphorique, N° CAS 7664-38-2

Glutaraldéhyde, N° CAS 111-30-8

Huile de pin, N° CAS 8002-09-3

New Jersey

Acide phosphorique, N° CAS 7664-38-2

Glutaraldéhyde, N° CAS 111-30-8

Pennsylvanie

Acide phosphorique, N° CAS 7664-38-2

Glutaraldéhyde, N° CAS 111-30-8

Proposition 65 de la Californie

Preserve International est une filiale en propriété exclusive de Neogen Corporation

944 Nandino Blvd • Lexington, KY 40511 • 800/621-8829 (États-Unis/Canada) • 859/254-1221

inform@neogen.com • animalsafety.neogen.com

Ce produit ne contient aucun produit chimique connu dans l'état de Californie pour provoquer des cancers, des anomalies congénitales ou tout autre dommage au niveau de l'appareil reproducteur.

15.3 Informations sur la réglementation du Canada

Ce produit a été classé selon les critères de danger de la Réglementation sur les produits dangereux (HPR). Il peut exister des divergences d'étiquetage par rapport aux exigences du Food and Drugs Act (FDA).

Classification SIMDUT : Exempt

DIN : 02260336

Statut d'inventaire

Liste intérieure des substances (LIS)

Listé

Liste extérieures des substances (LES)

Non listé

SECTION 16 : Autres informations

Numéro du document : SDS-1100.00, Synergize

Date de préparation : 8 février 2017

Révision : Rév. 00

Remplace : Nouvelle édition

Texte non donné avec les codes de mention lorsqu'utilisé ailleurs dans cette fiche de données de sécurité : H226 : Liquide et vapeur inflammables. H301 : Toxique en cas d'ingestion. H302 : Nocif en cas d'ingestion. H305 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H315 : Provoque une irritation cutanée. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H318 : Provoque des lésions oculaires graves. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H331 : Toxique par inhalation. H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. H335 : Peut irriter les voies respiratoires. H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques. H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Pour les demandes non urgentes (par exemple informations actuelles sur le produit)
Appeler le : **1-800-621-8829**

Synergize™ est une marque déposée de Preserve International et de Neogen Corporation.

Ce document est réputé exact, mais ne vise pas à être exhaustif et doit être utilisé comme guide seulement. Preserve International et Neogen Corporation ne seront responsables d'aucun dommage résultant de la manipulation ou d'un contact avec le produit susmentionné. Ces conseils ne doivent pas être assimilés à des obligations d'état, municipales ou d'assurance, et ne représentent en aucun cas une GARANTIE.